



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Réunion du 25 mars 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf, le lundi 25 mars à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué (Date de convocation : 18 mars 2019) s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BARBAN, Maire.

Secrétaire de séance : Pierre POZZOBON

	NOM Prénom	PRESENTS	EXCUSÉS Procuration à :	ABSENTS
1	Laurent BARBAN	X		
2	Didier SERIS	X		
3	Nadine CHENNA	X		
4	Bernard FATH	X		
5	Michel ZIMMER	X		
6	Marie-Christine GASTEUIL	X		
7	Serge MONNIER			X
8	Catherine FOURNIER	X		
9	Muriel EYL	X		
10	Josette LUCAS			X
11	Alain GIRAUDEAU	X		
12	Marc MINNEGHEER		Bernard FATH	
13	Simone HAEGEMANS		Laurent BARBAN	
14	Anne-Marie LABASTHE	X		
15	Claire GERARD-DARRACQ		Fabrice BOS	
16	Benoist AULANIER			X
17	Jean-François MOUCLIER	X		
18	Fabrice BOS	X		
19	Marie-Hélène DUBOIS	X		
20	Philippe GOURY	X		
21	Véronique PERPIGNAA-GOULARD	X		
22	Marie-Christine ITHURRIA	X		
23	Sylvie VABRE	X		
24	Pierre POZZOBON	X		
25	Marie VIGUIER	X		
26	Philippe DIAS		Marie VIGUIER	
27	Benoit LACOSTE		Sandrine LONDRES	
28	Catherine SY	X		
29	Sandrine LONDRES	X		



PROCES-VERBAL ANALYTIQUE

Le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2018 est adopté à l'unanimité avec rectification d'une date.

2019/08 – Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire Principal de la Commune de LEOGNAN pour 2019 accompagné de la présentation de son Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

Rapporteurs : Monsieur Laurent BARBAN, Maire et Monsieur Bernard FATH, adjoint aux Finances

Laurent BARBAN indique au Conseil Municipal que Bernard FATH présentera la vision rétrospective des comptes 2018 tandis qu'il expliquera la prospective financière. Il laisse la parole à Bernard FATH.

Bernard FATH rappelle les critères principaux qui sont de véritables marqueurs de la gestion d'une collectivité depuis les dernières lois de Finances et qui sont scrutés par les services financiers de l'Etat :

- L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement qui **ne peuvent excéder 1,2 %** de l'année précédente
- Un ratio de déstockage de dette qui **ne peut être supérieur à 11 années** (soit la dette en capital au 31/12 de l'année considérée divisée par l'épargne brute de la collectivité dont il redonnera la définition ultérieurement)

La présentation du ROB est cadrée par les lois de Finances et deux points sont particulièrement visés, d'une part la gestion du personnel et d'autre part le poids de la dette.

Bernard FATH fait remarquer que le contexte international n'est pas sans effet et que des aléas sont toujours possibles, comme ce fût le cas lors de la crise dites « des subprimes » ou d'une manière générale par action de l'inflation sur certaines de nos dépenses, que ce soit le prix du baril de pétrole ou comme on le voit en ce moment les « routes de la soie » qui impactent l'import – export au niveau international.

Il importe de **préserver les ménages** face à ses à-coups par une gestion saine et il convient donc de ne pas procéder à une hausse des taux de fiscalité.

Bernard FATH souligne la problématique de la construction budgétaire avec des **données** Etatiques qui peuvent être **erronées** comme en 2018 avec par exemple une prévision d'inflation de 1,2 % donc et une réalité factuelle aujourd'hui connue à 1,8%. Tout cela amène à la prudence.

Il rappelle que **1 613 713 €** de Dotation Globale de Fonctionnement ont été **perdus** depuis le début du mandat, soit 470 000 € /an, ce qui aurait permis de requalifier des kilomètres de voirie communale, d'améliorer nos stades, d'agrandir l'Espace Culturel Georges Brassens...

En effet, pour une dotation de 158 € par habitant en 2013, nous sommes passés 105€ en 2018.



Sur nos recettes fiscales, si aujourd'hui le remboursement partiel par l'Etat de produits de taxe d'habitation est assuré, qu'en sera-t-il demain ? En effet, nous avons sur Léognan beaucoup de recettes dynamiques liées aux bases fiscales du fait de notre développement endogène qui compensaient les pertes de DGF. C'est l'Etat, désormais, qui maîtrise ces données.

Nous avons donc **travaillé sur nos dépenses** pour améliorer notre épargne brute (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) pour gagner des marges de manœuvre et ne pas lever l'impôt plus encore.

Les graphiques permettent de constater les efforts de gestion que nous avons consenti ces dernières années pour reconstituer de l'épargne et donc recourir moins à l'emprunt pour continuer d'investir au profit des léognanais. En effet, il n'y aura pas eu d'emprunt en 2018 pour assurer nos investissements et M. le Maire vous indiquera ce qu'il en sera pour 2019.

Avec 3 ans et 11 mois de ratio de désendettement, nous **bien en deca des 11 ans** qui constituent le seuil d'alerte pour les services financiers de l'Etat.

Si on raisonne **de façon consolidée** avec le budget général, le budget Transport, le budget Assainissement et le budget CCAS, c'est un solde créditeur de 3 643 656 € qui constitue un autofinancement record permettant des investissements importants pour l'avenir.

D'une manière générale, les **recettes de fonctionnement** connaissent une relative **stabilité** (très légère augmentation) liée à nos bases fiscales.

Sur les **produits des services**, on observe une **bonne année**. Si certains secteurs comme la culture sont variables notamment en raison des « blockbusters » dont l'impact n'est pas quantifiable, d'autres comme le scolaire et les accueils de loisirs ont connu une hausse de fréquentation.

Les **droits de mutation** illustrent le propos selon lequel les variations du marché influent considérablement sur des dépenses comme ici sur les recettes des droits de mutation qui voient une **baisse de plus de 13%**, soit plus de 80 000 €.

Concernant nos **dépenses de fonctionnement**, elles ont non seulement été maîtrisées comme annoncé mais en réalité elles sont **en recul**. Bernard FATH indique que peu de collectivités peuvent se targuer de tels résultats avec une **baisse générale de 4,15%**.

L'optimisation de notre gestion a passé aussi bien sur l'organisation des services que sur nos achats courants. Le plan d'économie d'énergie a par exemple permis de juguler les hausses tarifaires importantes en ce domaine.

Il fait remarquer au travers des graphiques explicatifs que le service le plus important de la collectivité est de loin le **service scolaire** à destination de nos jeunes.

Les **subventions aux associations** ont été maintenues à effectif constant notamment pour les clubs sportifs, il n'y a pas eu de coupes franches.

Bernard FATH explique que nous avons choisi de travailler nos **marges de manœuvre** sur les postes où nous avons détecté des **gains potentiels rapidement**. Il suffit d'observer la courbe d'évolution de l'épargne brute dégagée par la commune de Léognan pour s'en convaincre.

Cependant, nous travaillons sur **tous les types de dépenses** et c'est le cas aussi des charges financières par exemple. Ainsi, nous avons lancé une étude sur la renégociation possible des emprunts. Bernard FATH indique des éléments de méthodologie que nous avons appliqués :

- Le meilleur emprunt est celui qu'on ne fait pas
- Nos emprunts sont à taux fixes, pas d'emprunts toxiques à Léognan



- Peu d'emprunts semblent concernés par une renégociation
- On ne renégocie pas le taux au prix de l'allongement du prêt pour peser sur les générations futures
- La recherche constante de renégociations pour être encore plus performants

Certains emprunts, mêmes longs, n'ont plus d'intérêt à la renégociation. Selon des cabinets spécialisés qui ont répondu aux questions en ce sens, plus les taux de marché sont bas, plus le poids de l'indemnité actuarielle est important. Les conditions de taux ne sont donc pas nécessairement réunies pour renégocier la dette existante à taux fixe classique.

Nous avons cependant contacté en mai 2018 les banques dont les réponses ne nous ont pas satisfaits. Une consultation a été lancée auprès de cabinet spécialisés sans que nous soyons garantis de gains financiers après prestation de leur part. La **commission Finances** sera chargée de suivre ce dossier et nous relançons une consultation pour auditer nos contrats, en tout cas une partie d'entre eux.

Rappel : les intérêts des emprunts représentant 4% de nos charges de fonctionnement, nous avons priorisé nos actions sur d'autres natures de dépenses pour optimiser de plusieurs centaines de milliers d'euros annuels notre épargne propre.

Bernard FATH liste ensuite les travaux réalisés au cours de l'année 2018.

Il termine en expliquant que la gestion 2018 donne des potentialités très substantielles pour préparer l'année 2019.

M. le Maire, **Laurent BARBAN**, rappelle quelques données de bases d'une construction budgétaire : prélèvement de la Loi SRU toujours grandissant malgré les efforts de la collectivité, des événements climatiques qui peuvent mettre à mal une programmation en matière de voirie, une réforme en cours des charges sociales qui battra à plein régime en 2019 ou encore une reprise économique qui sera nécessairement au-delà des 1,2% fixés par le gouvernement.

Sur la **section de fonctionnement** et nos recettes, l'objectif reste malgré tout le même, c'est-à-dire **pas d'augmentation des impôts locaux**, les taux communaux ne varieront pas.

De même, les **tarifs des services** à la population seront **gelés**.

La **grande inconnue** reste la compensation des recettes de **taxe d'habitation** où les choses ne sont pas si claires et où l'Association des Maires de France reste en veille pour garantir les produits comme en 2018 avec le bémol de la valorisation des bases qui sera fixé par l'Etat.

En analyse consolidée avec nos différents budgets, il convient d'être prudent avec des évolutions qui restent incertaines, aussi sur les budgets annexes.

Sur les **dotations de l'Etat**, elles ne représentent plus que **21% de nos recettes de fonctionnement**, le reste constitue des recettes propres. Alors que la réforme de la DGF est achevée, on constate que les mécanismes de répartition et de **péréquation** continuent « in fine » à impacter le produit versé et c'est malheureusement le cas pour notre commune qui a **perdu** de la DGF en 2018 et qui **devrait en perdre en 2019**.

La **prudence** est de mise cette année pour projeter les **dépenses de fonctionnement**.

Les **frais de personnels** seront inmanquablement en hausse en 2019 en raison de causes exogènes comme l'application des nouvelles grilles d'avancement ou encore le recensement de la population ou encore les élections européennes. L'**objectif** sera cette année encore de circonscrire cette hausse mais ces mécanismes pourront profiter aux agents.



Les **subventions aux associations**, en application des critères seront **maintenues** pour garantir de la stabilité à notre tissu associatif.

Les charges financières vont continuer de baisser, **il n'y aura pas d'emprunt en 2019**.

Le projet de budget 2019 propose un véritable « bouclier social communal ». C'est ainsi que nous aurons tout à la fois :

- **Pour la 7^{ème} année consécutive le blocage la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti**
- **Le gel des tarifs des restaurations scolaires, des transports scolaires, des accueils de loisirs sans hébergement**
- **La gratuité de la bibliothèque**
- **Le maintien intégral des subventions aux associations à effectif constant**
- **L'augmentation de 15% des crédits alloués aux aides à la personne dans le budget du CCAS.**

Qui plus est, une commission extramunicipale travaillera sous l'égide de Nadine CHENNA à la création d'une **épicerie solidaire** avec le concours d'associations caritatives.

Les **investissements** feront la part belle à **l'éducation et au cadre de vie**.

Les **dépenses d'équipements bruts seront de 2 350 000 € en 2019** et nous n'aurons donc pas recours à l'emprunt comme vous pouvez le constater sur la prévision budgétaire.

On notera cette année les **travaux de voirie** et notamment sur les liaisons de centre-bourg depuis l'ECGB et la rue du 19 mars 1962 jusqu'à l'Eglise afin d'apporter de la sécurité à nos piétons et vélos et optimiser les déplacements d'une manière générale comme pour les écoles et nos enfants.

Nous avons émis **3 hypothèses d'épargne brute** pour 2019 qui porte le ratio de désendettement de 3 ans et deux mois à un maximum de 6 ans pour un seuil d'alerte de 11 ans, ce qui nous place très en dessous des fourches caudines de l'Etat.

Par ailleurs, le **Département de la Gironde** joue un rôle en matière d'aide financière avec des subventions diverses mais aussi des aides en termes d'ingénierie.

Il en va de même de la **Communauté de communes de Montesquieu**, qui au travers des compétences qu'elle exerce en lieu et place des communes les décharge considérablement. Pour Léognan, si on applique un ratio de population au dépenses de la CCM, c'est **6 millions d'euros qui sont pris en charge** au profit des léognanais et léognanaises.

Nous continuerons et optimiserons notre gestion par **un suivi d'activité** et notamment par l'acquisition de logiciels dédiés à cet effet.

Jean-François MOUCLIER s'interroge sur des risques d'amputation future de compensation de recettes fiscales liées à la taxe d'habitation. Il regrette que notre dynamisme naturel soit rogné de la sorte.

Marie VIGUIER demande à M. le Maire si nous avons passé la barre des 10 000 habitants ?

M. le Maire répond qu'officiellement via le recensement, nous n'avons pas encore le chiffre mais que les bases de population corrigées par l'INSEE nous portent à plus de 10 200 habitants.

Marie VIGUIER demande à M. le Maire comment sont calculées les recettes fiscales de la commune.



Laurent BARBAN répond qu'il s'agit de l'application de taux votés par la commune sur des bases fiscales locales avec une revalorisation de ces bases par l'Etat. Ces bases augmentent par ailleurs « physiquement » par le biais des constructions et extensions.

Marie VIGUIER demande alors au Maire où considère-il qu'il y a incertitude ?

Laurent BARBAN indique à nouveau que la dynamique physique étant fixé d'une part par l'Etat alors qu'elle correspondait à la réalité locale auparavant, et d'autre part que la compensation des produits de taxe d'habitation étant versé année après année, la construction pluriannuelle devient plus hasardeuse encore. Et c'est sans compter sur les mécanismes de péréquation des dotations car Léognan va encore perdre des recettes comme indiqué tout à l'heure.

Marie VIGUIER fait remarquer que quelques voies seulement ont été refaites et il se pose la question du travail réalisé. Ce n'est pas suffisant selon elle et il n'y a toujours pas de programmation pluriannuelle. Vu les circulations actuelles, les routes du réseau secondaire sont très empruntées. Certes les dotations baissent mais les subventions aux investissements augmentent.

Bernard FATH porte à connaissance qu'un programme pluriannuel existe sur les bases d'un audit de voirie qui avait conclu à un programme de remise à niveau à l'époque de plus de 7 millions d'euros avec des priorités. On ne peut pas impacter notre budget de la sorte avec une programmation trop rapprochée car il y a les autres services et bâtiments qu'il faut aussi continuer de financer.

Il faut dégager 3 à 400 000 € chaque année et préserver aussi nos associations par exemple qui ont des demandes régulières et qui font vivre notre territoire. Par ailleurs, la Communauté de communes, encore elle, a pris en charge des travaux sur des voies qui lui ont été confiées comme le chemin de Bel Air avec l'aide du Département.

La voirie est budgétivore et il faut composer avec les grands équilibres financiers. Si on regarde sur 10 ans, les dépenses de voirie ont été importantes et il faut penser aux réseaux parfois qu'il convient d'effacer ou de remplacer dès qu'on ouvre une tranchée. Nous sommes en effet confrontés à cette « thrombose » de Bordeaux pour des flux de circulation que nous ne maîtrisons pas et accentués par des logiciels de navigation qui préparent des itinéraires bis aux conducteurs.

M. le Maire rappelle que cette vision ne doit pas faire oublier les efforts portés sur les circulations douces et qu'il convient de faire progresser encore. Les travaux dans le bourg vont y contribuer toujours mais aussi par des aménagements dans d'autres quartiers lorsque des problèmes de sécurité routière se font jour. La commune a d'ailleurs été auditée par un organisme indépendant dans le cadre du label « Ville prudente » et la commune de Léognan a décroché ce label en 2018 précisément parce qu'elle dispose d'équipements permettant de réduire les risques accidentogènes comme les radars pédagogiques, les ralentisseurs etc...

Didier SERIS explique également qu'il faut partir de la situation factuelle en matière de voirie. C'est la voie et son état général qui commande les travaux. Les techniques d'application et les natures de revêtement ne sont pas les mêmes selon les endroits et il faut prioriser en conséquence.

Marie VIGUIER indique que personne ne dit qu'il faut engager 7 millions d'un coup.

Bernard FATH montre le classeur complet de l'audit diagnostic de voirie avec les priorités établies et qui ne constitue qu'une prévision car une voie peut rester légèrement dégradée pendant plusieurs années alors qu'une autre en bon état peut rapidement se détériorer.



M. le Maire explique que ce document est la matrice de nos décisions et que nous nous adaptons aux situations en fonction de l'évolution de nos chaussées avec des priorisations tenant compte de l'état de ces chaussées et selon un rythme régulier.

M. le Maire demande si les élus ont d'autres questions. Aucune autre question n'est posée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré se prononce favorablement, à l'unanimité pour :

- **Prendre acte et approuver** le rapport sur les orientations budgétaires concernant le budget principal de la Communes de Léognan pour l'année 2019.

2019/9 – DESIGNATION DE DELEGUES A LA PROTECTION DES DONNEES MUTUALISEES

Rapporteur : Laurent BARBAN

Laurent BARBAN fait savoir que par délibération, la Commune de Léognan est appelée à adhérer aux services numériques mutualisés à caractère facultatif proposés par Gironde Numérique.

Au titre des activités de services numériques proposées dans le pack e-sécurité, figure une prestation relative la CNIL et le DPD permettant, notamment, la mise en place d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé.

La Commune traite des données personnelles et doit veiller au respect des textes tout au long du cycle de vie de la donnée dans le cadre d'une logique de conformité continue.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 24 voix pour et 1 (une) abstention (Mme EYL) se prononce pour :

- **Désigner** Monsieur Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant Délégué à la protection des données mutualisé de la Commune de Léognan pour une durée d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la convention,
- **Désigner** Madame Karine DUCHEMIN (Responsable des Finances, contrôle de gestion) et Monsieur Laurent DUBREUIL (Directeur Général des Services) en tant qu'agents de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la Commune de Léognan pour une durée d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la convention.



2019/10 – CONVENTIONS RELATIVES A LA DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS ET A LA DEMATERIAISATION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

Laurent BARBAN informe les conseillers que la commune de Léognan, dans le cadre de la mise en place des services mutualisés d'administration électronique, souhaite dématérialiser les actes administratifs et les actes liés à la comptabilité publique.

Préalablement à la mise en œuvre de la télé transmission des actes, il convient de signer avec les responsables de l'État dans le département les conventions idoines fixant le périmètre et les modalités de transmission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré se prononce favorablement, à l'unanimité pour :

- **Autoriser** M. le Maire à signer les conventions relatives à la dématérialisation des actes administratifs avec la Préfecture de la Gironde et à la dématérialisation de la comptabilité publique avec les services compétents de la Direction des finances publiques au niveau local ou national.

* * * * *

Monsieur le Maire fait lecture des décisions qu'il a prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT et demande s'il y a des questions.

En l'absence de question, M. le Maire clôt la séance à 20h00.

* * * * *